

Délibération du Comité Syndical

SIVAP

Eau & Assainissement
Syndicat Intercommunal
Val d'Anzieux Planchaux

Séance ordinaire du 25 mars 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 15 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent la Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 24-03-03B

Objet de la délibération :

Service _____ de
l'Assainissement :
Approbation du Compte
Administratif 2023 et
Affectation des Résultats

Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

PHILIPPE Marie-France- Rivas

Secrétaire élu pour la session

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
 Trésorerie de Saint Galmier -----

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240325-CS24-03-03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

Publication : 29/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024

INTERETS COMMUNS

Madame Catherine EYRAUD est partie avant le vote des comptes administratifs, du programme annuel et des budgets.

OBJET : Service de l'Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2023 et Affectation des Résultats

Le compte administratif 2023 du service de l'assainissement est présenté aux membres du comité syndical.

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont repris tels qu'ils se présentent dans les comptes administratifs et de gestion, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Recettes :	1 261 789.56 €
Dépenses :	-569 656.73 €
Soit un excédent de l'exercice:	692 132.83 €
Reprise de résultat cumulé antérieur (excédent 2022):	755 404.91 €
Soit un excédent global de:	1 447 537.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :	1 226 556.96 €
Dépenses :	-2 456 977.12 €
Soit un déficit de l'exercice:	-1 230 420.16 €
Reprise de résultat cumulé antérieur (excédent 2022):	+ 395 432.46 €
Soit un déficit de clôture de :	-834 987.70 €
Restes à Réaliser : (dépenses : 455 878 € – recettes : 1 397 429 €)	941 551.00 €
Soit un excédent global de:	106 563.30 €

Il sera alors proposé les **affectations suivantes** :

Investissement

- Déficit 2023 reporté (compte 001): 834 987.70 €
- Mise en réserve (compte 1068) : 500 000.00 €

Accusé de réception par le Préfet de l'Intérieur

042-244200861-20240325-CS24-03-03B-DE

Accusé certifié exécutoire

- Excédent 2023 reporté (compte 002): 947 537.74 €

Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024

Les membres du comité syndical doivent constater et arrêter les résultats du compte administratif 2023 et décider de l'affectation du résultat.

Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif, sous la présidence de M Serge PERCET, Vice-Président du SIVAP.

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Constatent et arrêtent les résultats du Compte Administratif 2023 du service de l'assainissement tels que présentés ci-dessus,
- Constatent et décident d'affecter les résultats conformément aux chiffres énoncés ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2024.

Le Président,
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance,
Serge PERCET

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Serge PERCET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240325-CS24-03-03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024